

Découvrez notre offre RCBat+

Ediifice partenaire SONEPAR en RC décennale dans le secteur du bâtiment..

OBJET DU CONTRAT

Une offre de Responsabilité Civile Décennale couvrant :



- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Atteinte à l'environnement
- Responsabilité Civile Professionnelle avant et après réception
- Responsabilité Civile Décennale obligatoire
- Responsabilité Civile Décennale en tant que sous-traitant

- Responsabilité Civile Décennale pour ouvrage non soumis à obligation
- Bon fonctionnement des éléments d'équipement
- Dommages intermédiaires
- Dommages en cours de chantier
- Défense pénale et recours
- Protection juridique







ASSURANCES

Cible du contrat

- Sociétés dont le **Chiffre d'Affaires** est compris entre **200 000 € et 2 500 000 €** (au-delà : dérogation)
- Société en création acceptée
- Sociétés dont la part de sous-traitance **n'excède pas 30%** du Chiffre d'Affaires
- Acceptation des sociétés ayant une part de négoce dans la limite de 10% du CA
- Sociétés dont le siège social est situé en France métropolitaine y compris Corse, Martinique, Guadeloupe et lle de la réunion
- Notation financière **minimum de 5/20** (base Credit Safe)

Points forts

- Une offre spécialement négociée pour les clients SONEPAR
- Un contrat haut de gamme avec des garanties parmi les plus importantes du marché
- 3 formules de garanties proposées et deux franchises fixes (1 500 € et 3 000 €)
- Une protection juridique en inclusion (Covéa PJ)
- Un tarif compétitif
- Un fractionnement souple : annuel, semestriel, trimestriel et mensuel*
- Résilié non-paiement ou sinistre accepté sous conditions

NB : Les sociétés de moins de 2 ans n'ayant pas encore déposé de Bilan et sans note financière pourront être acceptées

Porteur de risque

- · QBE Europe SA/NV
- · Spécialiste des artisans du bâtiment
- · Adhérent à la CRAC
- · Cotisations brutes émises de 13,4 Milliards US\$ à fin décembre 2019.
- · La notation financière de Fitch Ratings pour QBE Europe SA/NV est de A+
- · Implanté à Londres depuis 1904 et à Paris depuis 1997
- 14,3 Milliards d'Euros

Documents indispensables

Pour valider vos projets, les documents à fournir sont :

- Questionnaire, proposition signés et complétés intégralement par le client (édité en ligne ou à la main)
- Kbis de la société de moins de 3 mois
- Relevé de sinistralité assureur sur les 60 derniers mois pour les sociétés assurés depuis minimum 5 ans (ou depuis la création si elle date de moins de 5 ans) et de moins de 3 mois à la date de reprise
- **Dernière attestation d'assurance** décennale ou copie précèdent contrat
- Une facture de 1 an > de sonepar ou Alliantz

- Justificatif de compétence (4 ans pour Gros oeuvre et clos et couvert et 2 ans pour second oeuvre et lot technique)
- RIB et Mandat si choix du prélèvement automatique
- Paiement de l'acompte obligatoire pour toute validation de dossier
- Plus les antécédents assureurs seront importants plus le tarif sera dégressif
- Carte d'identité du dirigeant

Exclusions

- Sociétés en redressement ou liquidation judiciaire
- Les activités de professions intellectuelles (architectes, BET, Contrôleur technique, Géotechnicien, etc.)
- Seules les activités dont vous trouverez la liste ci-dessous sont éligibles en tarifications directe. Les autres activités de la nomenclature pourront être étudiées au cas par cas en dérogation
- Entreprises tous corps d'état (sauf si CA > 1 500 000 €, dérogation), contractant général, constructeur de maison individuelle, promotion immobilière, société de HLM

Annexe liste des activités

- Démolition sans utilisation d'explosifs
- Terrassement
- VRD
- Paysagiste
- Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ
- Enduits hydrauliques
- Taille de pierres
- Charpente et structure en bois
- Charpente et structure métallique
- Couverture
- Couverture par assemblage de grands éléments
- Zinguerie
- Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité des façades

- Menuiseries extérieures à l'exclusion des vérandas
- ■Vérandas
- Bardage de façades
- Menuiseries intérieures
- Agencements de cuisines, magasins, salles de bain
- Plâtrerie-Staff-Stuc-Gypserie
- Serrurerie-Métallerie
- ■Vitrerie-Miroiterie
- Peinture hors imperméabilisation et étanchéité des façades
- Revêtement de surfaces et matériaux souples et parquets flottants
- Revêtement de surfaces et matériaux durs-Chapes et sols coulés

- Isolation thermique-Acoustique hors isolation frigorifique
- Isolation thermique par l'extérieur
- Isolation frigorifique
- Plomberie-Installations sanitaires
- Installations thermiques de génie climatique
- Installations de capteurs solaires thermiques
- Fumisterie
- Ramonage
- Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air
- Electricité
- Electricité courants faibles

Nouveauté!

- Installateurs de panneaux photovoltaïques en surimposition et/ou intégration simplifié
- Raccordement de panneaux photovoltaïques uniquement
- Installateurs de panneaux photovoltaïques en surimposition et/ou intégration simplifiée hors branchement électrique et raccordement au réseau
- Installation de bornes de recharge de véhicule électrique

Sans aucune limite de chiffre d'affaires!

Afin d'élargir notre gamme, nous avons étendu notre offre dans le secteur de la photovoltaïque.

Bon à savoir

- Un parcours de souscription simplifié avec l'édition de devis en ligne (pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 200k€ et 2,5M€)*
- La mise en place d'une formation spécifique pour les artisans n'ayant pas l'expérience requise permettant de respecter les critères d'éligibilité de l'offre
- L'acceptation de procédés sous Enquête de Technique Nouvelle
- La possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques pour des puissances jusqu'à 500kwh

Pour bénéficier de ses avantages voici les compétences requises

- 3 ans d'expérience en couverture et électricité ou installations de panneaux photovoltaïques sur les 5 dernières années (une formation spécifique en fonction des profils pourra être proposées pour racheter l'expérience manquante)
- Procédé sous liste verte ou Enquête de Technique Nouvelle autorisés (dans la limite de 2 ETN* pour les sociétés jusqu'à 1,5M€ de CA et 3 ETN jusqu'à 2,5M€)

ou

■ Une qualification professionnelle nécessaire (Qualitenr / QUALIBAT / Qualifelec)

*Enquête de Technique Nouvelle







Rendez-vous sur notre formulaire pour un accompagnement personnalisé en **cliquant ici**

Pour plus d'informations, -

Le service gestion reste à votre disposition **gestion.rcd@edifice.com**